



.....  
.....

**2. ... Aux répercussions sociales**

(A votre avis, quelles sont les répercussions sociales liées à l'apparition des blogs ? Citez-en trois.)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**III. Est-on entièrement libre sur un blog ?**

**Commentez les 3 situations suivantes (faites des phrases) :**

« mon blog est fait pour moi. Pas pour tout le monde »

Situation 1 :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**Que peut-on retenir à l'issue de cette séquence ? Résumez en quelques lignes.**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Devenez alors des C..... R..... A..... C..... S..... !!!!!

Pour en savoir plus : [www.droitdunet.fr](http://www.droitdunet.fr)

## **LES BLOGS**

### **ELEMENTS DE CORRECTION**

#### **II. Pourquoi fait-on un blog ?**

##### **1. Des motivations individuelles ...**

- ✗ Facilité de création ;
- ✗ Gratuité ;
- ✗ Interactivité ;
- ✗ Liberté de création et d'expression.

##### **2. ... Aux répercussions sociales**

- ✗ Formation d'une communauté, d'une tribu (appartenance communautaire) avec un réseau de copains virtuels (idée d'une blogosphère) (cf. *Le temps des tribus*) ;
  - ✗ Emergence d'un éventuel nouveau média ou mode de communication (cf. SMS) ;
  - ✗ Développement d'échanges non marchands (informations, musique, cours, vidéo, idées, ...).
- ⇒ **Blog : facteur de lien social ou repli sur la sphère privée ?**

#### **III. Est-on entièrement libre sur un blog ?**

- Situation 1 : En fait, sur Internet, tous les internautes peuvent tout lire, tout voir. Un blog est une véritable place publique aux dimensions mondiales.
- Situation 2 : En réalité, sur un blog, l'imagination, la création et l'invention personnelles sont tout à fait libres. Ce n'est pas le cas du plagiat, du piratage car toute photo est protégée du droit à l'image, toute mention d'un nom est interdite sans accord de la personne (car un blog ne permet pas de publication de droit de réponse). *C'est également l'occasion de rappeler aux élèves la loi relative au téléchargement de fichiers musicaux.*
- *Par ailleurs les créateurs de blogs sont responsables de l'ensemble du contenu de leur blog, y compris les messages postés par d'autres.*
- Situation 3 : Evidemment, chaque connexion laisse des traces que des spécialistes peuvent aisément identifier. Tout propos raciste, toute fausse nouvelle peuvent être punis par la loi.

N.B. ! Vous trouverez bien plus d'informations sur le site [www.droitdunet.fr](http://www.droitdunet.fr)

- ✗ Diffamation : propos qui n'est pas prouvé
- ✗ Apologie : discours élogieux sur une personne ou une doctrine.

#### **Que peut-on retenir à l'issue de cette séquence ?**

Sur Internet, comme dans la vie courante, le droit s'impose (notion de *juridicisation* de la société) : droit à l'image, droit au respect d'autrui, droit à la vie privée, droit à la propriété intellectuelle. Tout ce qui peut y être dit, vu, écrit peut constituer des éléments à charge lors de la manifestation de la vérité, au moment d'un procès.

C.R.A.C.S. : Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires de l'Internet